

ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A.S. au capital de € 332.800
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association

GRAINE DE VIE

Avenue de Haute Roche BP76
69493 PIERRE-BENITE

ASSOCIATION GRAINE DE VIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association GRAINE DE VIE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GRAINE DE VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.2 de l'annexe intitulée « Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF » détaille l'ensemble des subventions d'exploitation notifiées à l'Association sur l'exercice. À ce titre, nous nous sommes assurés par sondages de la réalité et de l'exhaustivité de ces subventions, à partir des conventions ou notifications obtenues et des encaissements obtenus par l'Association.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

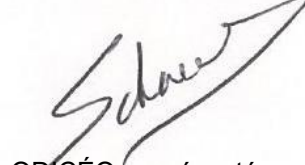
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schneck', is written over a faint rectangular stamp.

ODICÉO, représenté par
Sabine SCHNECK

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 370.88	10 370.88		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 370.88	10 370.88		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	219 047.48	148 428.88	70 618.60	86 763.61
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	219 047.48	148 428.88	70 618.60	86 763.61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	229 418.36	158 799.76	70 618.60	86 763.61
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	238 740.81	9 422.48	229 318.33	201 275.13
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	10 930.41	9 422.48	1 507.93	3 242.57
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	222 467.03		222 467.03	187 343.23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 343.37		5 343.37	10 689.33
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	162 468.88		162 468.88	184 532.77
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	401 209.69	9 422.48	391 787.21	385 807.90
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	630 628.05	168 222.24	462 405.81	472 571.51

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES	6 000.00	6 000.00
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	186 900.92	185 895.65
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-1 905.27	1 005.27
SITUATION NETTE (1)	190 995.65	192 900.92
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	32 825.23	42 875.83
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	32 825.23	42 875.83
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	223 820.88	235 776.75
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	4 214.68	45 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	22 548.00	17 509.00
TOTAL PROVISIONS (4)	26 762.68	62 509.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	18 657.61	26 969.80
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34 772.68	23 943.28
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	147 653.13	119 775.28
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 311.28	2 736.80
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 427.55	860.60
TOTAL DETTES (5)	211 822.25	174 285.76
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	462 405.81	472 571.51

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 218.48		2 775.29
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	562 953.42		577 124.05
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		562 953.42	577 124.05
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	450 437.18		438 021.67
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	6 000.00		5 910.00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		456 437.18	443 931.67
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	45 632.25		16 202.14
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	10 357.56		3 163.77
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 077 598.89	1 043 196.92
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	203 236.20		218 816.18
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	36 928.46		31 463.26
SALAIRES	604 818.31		561 666.24
COTISATIONS SOCIALES	206 633.12		204 625.39
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	20 388.27		24 815.59
DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 253.68		7 378.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1 527.42		195.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 082 785.46	1 048 960.46
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-5 186.57	-5 763.54

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 242.23		4 267.62
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 242.23	4 267.62
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	960.93		928.55
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		960.93	928.55
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 281.30	3 339.07
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-1 905.27	-2 424.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			7 270.51
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			3 840.77
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			3 429.74

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 081 841.12	1 054 735.05
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 083 746.39	1 053 729.78
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			1 005.27
SOLDE DEBITEUR = PERTE		1 905.27	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	132 141.92		105 001.92
BENEVOLAT	19 474.00		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		151 615.92	105 001.92
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	95 937.88		95 937.88
PRESTATION EN NATURE	36 204.04		9 064.04
PERSONNEL BENEVOLE	19 474.00		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		151 615.92	105 001.92

ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

- Le **bilan de l'exercice** présente un total de 462 406 euros
- Le **compte de résultat**, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total de charges de 1 083 746.39 euros,
 - un total de produits de 1 081 841.12 euros,
 - Soit un résultat DEFICITAIRE de 1 905.27 euros

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Conformément à ses statuts, l'association a pour objet « d'œuvrer dans le domaine du développement local sur la commune de Pierre-Bénite, dans le cadre de l'animation et de la gestion d'un projet du centre social et, par des actions destinées aux adultes, aux jeunes, aux enfants et à la famille dans sa globalité. Ses objectifs s'inscrivent dans une démarche d'insertion et de citoyenneté destinée à répondre aux difficultés et aux besoins sociaux, éducatifs, culturels de la population.

L'association a pour vocation à créer, promouvoir et à animer des activités socio-éducatives et de développements sociaux ouverts à tous les Pierre-Bénitains, dans le respect des principes laïques et démocratiques. La notion de citoyenneté réclame l'implication des populations concernées dans la définition et la réalisation des projets. En outre, afin de garantir la cohérence des actions, l'exigence d'un partenariat fort avec les associations, structures, dispositifs œuvrant dans le même sens sera dans tous les cas recherchés.

Ses **ressources** sont principalement des

- Participations et adhésions usagers provenant de ses adhérents,

Les adhésions demandées aux usagers de l'association sont comptabilisées lors de leur encaissement.

- Prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,
- Subventions de fonctionnement de la Ville de Oullins-Pierre-Bénite, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Subventions sur appels à projets de la Ville de Oullins-Pierre-Bénite, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (Fonds Publics et Territoires, Vacances Familles Solidarité, Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents, les Valeurs de la République), de la Métropole de Lyon, de l'Etat

(Direction régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Ville Vie Vacances, aides à l'emploi), de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Faits significatifs

Le résultat comptable de cette année, ne reflète pas le niveau d'activité de la structure, du fait, d'une reprise significative de provision « Covid » constituée il y a 5 ans : impact de + 45 000€ au 31/12/2025.

1.2 Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et application les dispositions particulières du règlement ANC n°2023-03 qui modifie plusieurs règlements dont le n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. L'association a également établi ses comptes annuels dans le respect du plan comptable CAF.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'application du règlement ANC 2022-06 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).

- En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.
- Produits de gestion courante en exploitation en 2025 et en exceptionnel en 2024

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	10 050.60	6 817.71
Transfert de charges - Remboursement formation du personnel + IJ Prévoyance + Avantages en nature mutuelle	29 821.25	16 202.14
Formation du personnel	15 409.86	8 816.85
Produits de gestion courante vs exceptionnels	7 074.23	453.00
Charges de gestion courante vs exceptionnelles	770.00	3 840.77

Immobilisations et amortissements

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Logiciel</i>	<i>1 à 4 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activité et outillage</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>4 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 à 8 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>2 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
 Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue d'utilisation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, selon les données 2024, en l'absence de communication par la Ville des données 2025.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses pour un montant total de 132.1K€

En 2025, le centre social a également valorisé les repas fournis par la Ville pour 25.9K€, selon suivi interne du Centre Social sur la base de 5 523 repas et 6 651 goûters fournis au profit des enfants accueillis à la crèche et à l'accueil de loisirs.

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 Les immobilisations et amortissements

. Immobilisations acquises au cours de l'exercice

Ref.	Seq	Libelle	Date d'achat	Date début	Type d'amortissement	Durée	Date de fin	Valeur d'achat	Valeur à amortir	Amortissement
218300 - MAT BUREAU & MAT INFORMATIC										
IMM00139	00001	HP 250 G9 CORE i3 RASOFOLO	10/02/2025	10/02/2025	LINEAIRE	3	09/02/2028	804.00	804.00	238.63
IMM00140	00001	HP CORE ENF+JEUNES	20/06/2025	20/06/2025	LINEAIRE	3	19/06/2028	816.00	816.00	145.32
IMM00140	00002	HP CORE ENF+JEUNES	20/06/2025	20/06/2025	LINEAIRE	3	19/06/2028	816.00	816.00	145.32
Sous Totaux 218300 - MAT BUREAU & MAT INFORMATIC								2 436.00	2 436.00	529.27
Totaux								2 436.00	2 436.00	529.27

. Evolution des immobilisations – amortissements

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations				
Immobilisations incorporelles	10370.88	0.00	0.00	10370.88
Immobilisations corporelles	216611.48	2436.00	0.00	219047.48
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	226982.36	2436.00	0.00	229418.36

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	10370.88	0.00	0.00	10370.88
Immobilisations corporelles	129847.87	18581.01	0.00	148428.88
Total	140218.75	18581.01	0.00	158799.76

2.2 Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision reversement subvention	45 000	4 215	45 000	4 215
- Provision retraite *	17 509	5 039		22 548
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	8 714	1 807	1 099	9 422
- Autres tiers				
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
TOTAL	71 223	11 061	46 099	36 185

* Provision indemnité départ à la retraite

L'ouverture des droits à la retraite est fixée par les dispositions légales et conventionnelles. Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ dont le montant est de 1/60^e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'association avec un maximum de 15 ans. Cette indemnité est calculée sur la valeur du point au moment du départ du salarié. Le montant de cette indemnité ne peut être inférieure aux indemnités légales.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation annuel : 3.96%
- Revalorisation des salaires : 1.02%
- Taux de charges sociales : individualisé selon taux réel
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité (indicateurs INSEE 2022)
- Turn-Over : fort

2.3 Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	6 000				6 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves					
Report à nouveau	185 896	1 005			186 901
Excédent ou déficit de l'exercice	1 005	-1 005		1 905	-1 905
Situation nette	192 901			1 905	190 996
Subventions d'investissement (1)	42 876			10 051	32 825
Provisions réglementées					
TOTAL	235 777			11 956	223 821

(1) Solde du compte 139 (Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) au 31 décembre 2025 : 33 621.77 € (montant net au bilan : **32 825.23 €**)

Subvention CAF 2019/2020 (compte 131001) : 17 980 €

Subvention CAF 2022/2025 (compte 131002) : 22 021 €

Subvention CAF 2023/2026 (compte 131003) : 13 288 €

Subvention CAF 2024/2027 (compte 131004) : 13 158 €

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements réalisés. Sur l'exercice 2025, l'intégralité de ces subventions totalement a été rapportée au résultat.

2.4 Les créances et les dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CREANCES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'un an
Créances clients & comptes rattachés (montant brut)	10 930.41	10 930.41	
Autres créances, dont :	222 467.03	222 467.03	
<i>Avoirs Fournisseurs</i>			
<i>Créances sociales</i>	5 940.27	5 940.27	
<i>Subventions et P.S. CAF</i>	204 271.76	204 271.76	
<i>Débiteurs divers</i>	12 255.00	12 255.00	
<i>Produits à recevoir</i>			
Charges constatées d'avance	5 343.37	5 343.37	

DETTES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'un an
Emprunts et dettes financières	18 657.61	8 076.00	10 582.61
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	34 772.68	34 772.68	
Dettes fiscales et sociales, dont :	147 653.13	147 653.13	
<i>Personnel</i>	107 521.91	107 521.91	
<i>Organismes sociaux & impôts</i>	40 131.22	40 131.22	
<i>C.A.F.</i>			
Autres dettes	1 311.28	1 311.28	
Produits constatés d'avance	9 427.55	9 427.55	

2.5 Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2 025	2 024
DESBOS BAROU ABONNEMENT AVOCAT		756
LES FRANCAS	3 780	9 345
FLEXIGO	331	132
EAU DU GRAND LYON	101	
GRENKE	737	
AVENIR BUREAUT., puis DFM FORFAIT COPIE	28	32
SI BUREAUT., JIMBO et FLEXINFO	62	357
OPERA DE LYON – sortie 25/02/26	252	
LUDOTHEQUE	25	67
A2 PRESSE ABONNEMENT	27	
TOTAL	5 343	10 689

2.6 Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	2 025	2 024
ADHESIONS	1 029	937
ACTIVITES	165	150
CLAS PRIMAIRE	4 556	
CLAS COLLEGE	3 678	
TOTAL	9 428	1 087

3 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Le comparatif des résultats

Le résultat d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges générés par l'activité.

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits et les charges générés par les placements effectués et les prêts octroyés.

Le résultat exceptionnel correspond à la différence entre les produits et les charges générés par tout ce qui sort de l'activité habituelle de l'association ; une nouvelle appréciation de l'exceptionnel à partir de 2025. Il n'y a pas d'événement majeur et inhabituel sur cet exercice.

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	-5 187	-5 764	30 382
Résultat financier	3 281	3 339	2 871
Résultat exceptionnel	0	3 430	-470
Impôt sur les bénéfices	0	0	-197
Excédent ou déficit	-1 905	1 005	32 587

3.2 Les Subventions d'exploitation et prestations de services CAF

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2025	Montant comptabilisé en 2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville Pierre-Bénite	304 072	310 060	-5 988	-1,93%
- versées par la Métropole de Lyon	8 000	8 000		
- versées par la CAF	17 144	17 144		
Sous total	329 216	335 204	-5 988	-1,79%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	38 070	41 619	-3 549	-8,53%
- versées par la Région				
- versées par la Métropole de Lyon	12 000	13 845	-1 845	-13,32%
- versées par la ville Pierre-Bénite	13 500	1 000	12 500	1250,00%
- versées par la CAF	37 601	36 509	1 092	2,99%
- versées par d'autres organismes	10 000	10 000		
Sous total	111 171	102 973	8 198	7,96%
TOTAL (I)	440 387	438 177	2 210	0,50%
Prestations CAF :				
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33%
- EAJE	190 943	223 564	-32 621	-14,59%
- RPE	38 552	33 614	4 938	14,69%
- LAEP	3 729	4 174	-445	-10,66%
- ALSH	39 182	23 780	15 402	64,77%
- CLAS	3 255	19 824	-16 569	-83,58%
- Bonus Territoire CTG	104 569	100 241	4 328	4,32%
TOTAL (II)	490 526	512 982	-22 456	-4,38%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	930 913	951 159	-20 246	-2,13%

Sur les subventions, le niveau global 2025 est quasi identique à celui de l'année précédente.

Sur les prestations de service CAF, la diminution de s'explique principalement par une baisse de la PSU EAJE, ainsi que celle du CLAS (refonte des écritures comptables pour tenir compte des produits constatés d'avance, ce qui n'était pas le cas en 2024) ; côté ALSH, accroissement par le périscolaire.

3.3 Rémunération des cadres dirigeants

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles de l'association, composés uniquement de membres bénévoles du Conseil d'Administration est de 0€.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association n'est pas communiqué, car cela reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

3.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires de certification des comptes	7 810.20
Les honoraires afférents à la certification de l'état de durabilité	0.00
Les honoraires afférents aux autres services	0.00

3.5 Contributions volontaires en nature – Financeurs –

TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		871000 Prestations en nature	1 170.00
861200 Contributions Volontaires / FLUIDES	5 978.43	871500 CONTRI PRESTATION VILLE	130 971.92
861300 Contributions Volontaires / Val Locative	76 848.53	TOTAL (862)	132 141.92
861500 Contributions Volontaires / Ent-Rép-Ass	13 110.92		
TOTAL (861)	95 937.88		
862 Prestations			
862000 Prestations	1 170.00		
862100 Contributions Volontaires / PERSONNEL	5 107.50		
862800 Contributions Volontaires / Autres Servi	29 926.54		
Total charges contributions volontaires	132 141.92	Total produits contributions volontaires	132 141.92

3.6 Contributions volontaires en nature – Bénévolat –

Activités	Nombre de bénévoles	Nombre d'heures 2025
Ateliers sociolinguistiques	5	269 heures
Activités jeunesse	32	94 heures
Activité soutien à la scolarité	4	279 heures
Activité tricots	20	40 heures
RPE	1	2 heures
Fête des 21 ans, barbecue...	11	44.50 heures
Membres du bureau et CA	11	466 heures
TOTAL	62 personnes différentes	1 194.50 heures

Valorisation du bénévolat :

$$1194.50h * 11.65€ * \text{Taux de charges (40\%)} = \mathbf{19\,474\,€}$$

3.7 Effectif au 31 décembre (ETP)

L'effectif du centre social GRAINE DE VIE s'élève en Equivalent Temps Plein à **22.69 au 31 décembre 2025** contre 22.54 au 31 décembre 2024 ; 57 salariés dont 4 cadres et 53 non-cadres.

3.8 Valeurs mobilières de placement

L'association ne détient pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2025.

Nantissement hors bilan : Nantissement de compte bancaire CM Tonic OBNL 60 mois pour 32K€ en garantie de l'emprunt CM de 32K€ pour l'achat du Minibus en 2024.